



**BARTEK** Ingredients Inc.  
 214-244-1644 / 1-800-387-1644

BARTEK INGREDIENTS INC.  
 421 SEAMAN STREET  
 STONEY CREEK, ONTARIO, L8E 3J4  
 CANADA

**PRODUIT: ACIDE MALIQUE DL**
**SECTION 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ**

FABRICANT ..... BARTEK INGREDIENTS INC.  
 421 SEAMAN STREET  
 STONEY CREEK  
 ONTARIO  
 CANADA

REPRÉSENTANT POUR "REACH"  
 SEULEMENT ..... EXPERIEN CHEMICAL SERVICES (EUROPE) LIMITED  
 73 KING ROAD  
 HARROGATE, HG1 5HP  
 UK  
 TEL. +44 7791 573385  
 COURRIEL: [SUPPORT@EXPERIENCHEMICALSERVICES.CO.UK](mailto:SUPPORT@EXPERIENCHEMICALSERVICES.CO.UK)

REDIGÉ PAR ..... AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES  
 DATE DE PRÉPARATION ..... 2 NOVEMBRE 2009  
 NOM CHIMIQUE ..... ACIDE MALIQUE DL  
 NOM ET SYNONYMES CHIMIQUES ..... ACIDE 2-HYDROXYBUTANEDIOLIQUE.  
 FORMULE CHIMIQUE ..... C<sub>4</sub>H<sub>6</sub>O<sub>5</sub>.  
 USAGE DU PRODUIT ..... ACIDULANT ALIMENTAIRE, CHÉLATEUR.  
 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE ..... 1-905-662-8830.

**SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS**

INFORMATION SUR LE RISQUE ..... LA DISPERSION POSSIBLE DE POUSSIÈRE PEUT CAUSER UNE EXPLOSION DE POUSSIÈRE; LA SUBSTANCE EST GÉNÉRALEMENT IDENTIFIÉE EN TANT QUE NON DANGEREUX.

CLASSIFICATION ..... T - TOXIQUE (IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU).  
 R-PHASE (S) ..... R36 - IRRITATION POUR LES YEUX.  
 S-PHASE (S) ..... S26 - EN CAS DE CONTACT AVEC AVOI AVEC LES YEUX, RINCEZ IMMÉDIATEMENT EN ABONDANCE AVEC DE L'EAU ET DEMANDEZ L'AVIS MÉDICAL.

**SECTION 03: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	# C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	C/L 50 VOIE, ESPECE
ACIDE MALIQUE DL	>99	VOIR LA SECTION 8	6915-15-7	VOIR LA SECTION 11	VOIR LA SECTION 11

**SECTION 04: PREMIERS SECOURS**

INHALATION ..... SORTIR LA PERSONNE DE LA ZONE CONTAMINÉE ET L'AMENER À L'AIR FRAIS.  
 CONTACT AVEC LES YEUX ..... RINCER LES YEUX À L'EAU PROPRE PENDANT 15 MINUTES, EN SOULEVANT LES PAUPIÈRES À L'OCCASION.  
 CONTACT AVEC LA PEAU ..... LAVÉ LES PARTIES TOUCHÉES DU CORPS AVEC UNE GRANDE QUANTITÉ D'EAU; SI L'IRRITATION PERSISTE, CONSULTER UN MÉDECIN.  
 INGESTION ..... OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX.

**SECTION 05: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS ..... EAU, ANHYDRIDE CARBONIQUE, PRODUITS CHIMIQUES SECS.  
 MOYENS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS ..... P.D.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ..... LES POMPIERS DEVRAIENT PORTER UN ÉQUIPEMENT PROTÉCTEUR ET DES APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES.  
 RISQUE D'EXPLOSION ..... CE PRODUIT PEUT FORMER DES MÉLANGES DE POUSSIÈRE VOLATILES LORSQUE FINEMENT DIVISÉ. PRÉVENIR LA FORMATION DE POUSSIÈRE PAR UNE AÉRATION ADÉQUATE.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX ..... VAPEURS TOXIQUES DE MONOXYDE DE CARBONE ET DE DIOXYDE DE CARBONE.

**SECTION 06: MESURES EN CAS DE FUITES ACCIDENTELLES**

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES ..... EMPLOYEZ LA PROTECTION APPROPRIÉE (VOIR LA SECTION 8).  
 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES ..... ÉVITEZ LES ÉCOULEMENTS AUX ÉGOUTS OU AUX VOIES D'EAU.  
 MÉTHODES POUR NETTOYER ..... BALAYEZ AVEC UN BALAI OU UN ASPIRATEUR EN CAS DE SOLUTION ACIDE, NEUTRALISER AVEC DU BICARBONATE DE SOUDE OU DU CARBONATE DE SOUDE

## PRODUIT: ACIDE MALIQUE DL

MÉLANGER ET RAMASSER RINCER AVEC DE L'EAU CLAIRE. LES CONTENANTS VIDES DEVRAIENT ÊTRE TRANSPORTÉS EN UTILISANT UN TRANSPORTEUR CONFORME AU TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES ET ENREGISTRÉ POUR LE RECYCLAGE OU ÉVACUATION DES DÉCHETS.

**SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

MANUTENTION.....	UTILISER DES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ NORMALES. ÉVITEZ LA FORMATION DE POUSSIÈRE. ÉVITEZ LE CONTACT DIRECT AVEC CE MATÉRIEL. LAVÉ LES VÊTEMENTS SOUILLÉS AVANT LA RÉUTILISATION. UTILISER UNE BONNE HYGIÈNE PERSONNELLE.
ENTREPOSAGE	NE PAS ENTREPOSER AVEC DES OXYDANTS, BASES FORTES, AMINES, CARBONATE, MÉTAUX D'ALKALI. ENTREPOSER DANS UN ENDROIT SEC ET FRAIS. GARDEZ LES RÉCIPIENTS SCELLÉS AFIN DE PRÉVENIR LA CONTAMINATION ET LE DÉVERSEMENT.
TYPE D'EMPAQUETAGE.....	SACS EN PAPIER ET SACS EN FIBRE

**SECTION 08: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION.....	ACGIH (2008): N.AV.
PROTECTION RESPIRATOIRE.....	UTILISER UN APPAREIL RESPIRATEUR APPROUVÉ PAR NIOSH/OSHA.
PROTECTION DES YEUX.....	LUNETTES DE SÛRETÉ AVEC LES BOUCLERS LATÉRAUX, LUNETTES CHIMIQUES SI CONTACT PROBABLE.
PROTECTION DES MAINS.....	LES GANTS PROTECTEURS SONT RECOMMANDÉ.
PROTECTION DE LA PEAU.....	BOTTES PROTECTRICES APPROUVÉES DE TRAVAIL, HABILLEMENT DE TRAVAIL. UNE PROTECTION POUR LA TÊTE ET LES CHEVEUX.
CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE.....	ÉVITER L'ACCUMULATION DE POUSSIÈRE PAR UNE VENTILATION ADÉQUATE
MESURES D'HYGIÈNE.....	BIEN SE LAVÉ LES MAINS AVANT DE MANGER OU DE BOIRE.
AUTRE.....	ZONE DE TRAVAIL MUNIE D'UN BASSIN OCULAIRE.

**SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ÉTAT PHYSIQUE.....	SOLIDE.
APPARENCE.....	GRANULES OU POUDRE CRISTALLINE BLANCS.
ODEUR.....	INODORE.
PH.....	1.95 (5% W/V @ 25 C).
POINT D'ÉBULLITION /BOILING RANGE.....	S.O.
POINT DE FUSION/CONGÉLATION.....	130 (C).
POINT D'ÉCLAIR.....	S.O.
INFLAMMABILITÉ.....	NON-FLAMMABLE.
TEMPÉRATURE D'AUTO INFLAMMATION.....	339 (C).
LOWER FLAMMABLE LIMIT.....	0.091 G/L.
SENSIBILITÉ AUX CHOCS.....	NIL.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES STATIQUES.....	POSSIBLE.
PRESSION DE VAPEUR (MM-HG).....	<0.1MM @ 20 C.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1).....	4.6.
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (EAU=1).....	1.601.
SOLUBILITÉ DANS L'EAU.....	58% W/W @ 25 (C).
VISCOSITÉ.....	P.D.
TAUX D'ÉVAPORATION.....	S.O.
COEFFICIENT DE CLOISON (N-OCTANOL/L'EAU).....	S.O.

**SECTION 10: STABILITÉ ET REACTIVITÉ**

STABILITÉ.....	STABLE À DES TEMPÉRATURES NORMALES.
CONDITIONS À ÉVITER.....	TEMPÉRATURES DÉPASSANT 80 (C) ET HUMIDITÉ.
MATÉRIAUX À ÉVITER.....	OXYDANTS FORTS, BASES FORTES, MÉTAUX ALCALINS, AMINES ET CARBONATES.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION.....	ACIDE MALÉIQUE, ANHYDRE MALÉIQUE, MONOXYDE DE CARBONE ET DIOXYDE DE CARBONE.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

CL/50 DU PRODUIT, ESPÈCES ET VOIE D'ADMINISTRATION.....	P.D.
DL/50 DU PRODUIT, ESPÈCES ET VOIE D'ADMINISTRATION.....	DL50 (ORALE, SOURIS): 1600-3200 MG/KG; DL50 (INTRAPÉRITONAL, RAT): 100-200 MG/KG.
TOXICITÉ AIGUE.....	IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

**PRODUIT: ACIDE MALIQUE DL**

TOXICITE CHRONIQUE .....	P.D.
IRRITATION DU PRODUIT.....	IRRITATION CUTANÉE (LAPIN): MODÉRÉE. IRRITATION OCULAIRE (LAPIN) : SEVÈRE.
<b>SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES</b>	
BIODÉGRADATION.....	PARTIE DU CYCLE DE KREBS.
D.B.O. (DEMANDE BIOCHIMIQUE D'OXYGENE).....	1% SOLUTION 15000 MG/L; 10% SOLUTION 31500 MG/L; 30% SOLUTION 63000 MG/L.
D.C.O. (DEMANDE CHIMIQUE D'OXYGENE).....	CLASSEMENT: 0.981 O2/MG.
ECOTOXICITE.....	TOXIQUE POUR LES POISSONS CL = 295 MG/L.
<b>SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ELIMINATION</b>	
ÉVACUATION DES DÉCHETS .....	ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.
<b>SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>	
NUMERO DE L'ONU.....	S.O.
CLASSIFICATION.....	PAS RÉGLEMENTÉ.
GROUPE D'EMBALLAGE.....	S.O.
NOM APPROPRIÉ D'EXPÉDITION .....	P.D.
AUTRES INFORMATIONS APPLICABLE	AUCUNES RESTRICTIONS POUR LA TERRE, L'AIR, LA MER ET LES VOIES NAVIGABLES.
<b>SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>	
EINECS .....	230-022-8
DÉSIGNATION DE RISQUE .....	XI - IRRITANT.
SYMBOLES .....	XI.
R-PHASE(S).....	R36 - IRRITANT POUR LES YEUX.
S-PHASE(S).....	S26 - EN CAS de CONTACT AVEC LES YEUX, RINCEZ IMMÉDIATEMENT EN ABONDANCE AVEC DE L'EAU CLAIRE ET DEMANDEZ L'AVIS D'UN MÉDECIN.
RÈGLEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX.....	ÉNUMÉRÉ DANS L'EC: 296. LISTÉ DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL STANDARD: 512.53. NOMENCLATURE DE BRUXELLES: 2918.19. LA "FOOD AND DRUG ADMINISTRATION": 21 CFR 184.1069.
<b>SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS</b>	
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	BARTEK INGRÉDIENTS INC. NE PEUT PRÉVOIR TOUTES LES CONDITIONS SOUS LESQUELLES L'INFORMATION PRÉSENTE ET SON PRODUIT, OU LES PRODUITS DES AUTRES FABRICANTS EN COMBINAISON AVEC SON PRODUIT, PEUVENT ÊTRE UTILISÉS. IL INCOMBE À L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LA MANUTENTION, L'ENTREPOSAGE ET L'ÉLIMINATION DU PRODUIT SE FONT DANS DES CONDITIONS SÉCURITAIRES ET D'EN ASSURER LA RESPONSABILITÉ QUANT À LA PERTE, AUX BLESSURES, AUX DOMMAGES OU AUX DÉPENSES ATTRIBUABLES À UN USAGE INAPPROPRIÉ. LA PRÉSENTE INFORMATION EST PUBLIÉE DE BONNE FOI, MAIS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST ACCORDÉE.
S.O.....	SANS OBJET
P.D.....	PAS DISPONIBLE

